

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 11 mai 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GAUVRIT Thierry

Délibération n°2021-046

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

**GESTION DU PATRIMOINE
PROGRAMME DE VOIRIE RURALE 2021-2023
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LAMBALLE TERRE & MER**

Lors de la création de Lamballe Terre & Mer, la communauté d'agglomération a acté le principe d'assister les communes, qui le souhaitent, pour la gestion de leurs programmes de voirie rurale. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal et situées hors agglomération. Les travaux consistent, sur un linéaire défini par chaque commune, à procéder à la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux ou d'un enduit superficiel, ainsi que les travaux connexes suivants :

- Curage de fossés,
- Dérasements d'accotements,
- Reprise busage en entrée de champs,
- Mise à niveau des accotements,
- Mise à niveau des ouvrages,
- Purges avant revêtements,
- Réfection signalisation horizontale.

Après trois programmes annuels de 2018 à 2020, il a été acté au cours de la Conférence des Maires du 3 novembre 2020 de fonctionner désormais sur une période triennale 2021-2023. Après consultation, les communes d'Andel, Coëtmieux, Eréac, Hénon, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, La Bouillie, Lamballe-Armor, Lanrelas, Noyal, Plémy, Plurien, Quessoy, Rouillac, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-

Rieul, Trédaniel, Trédias et Trémeur sont intéressées pour pouvoir bénéficier d'une assistance des services de Lamballe Terre & Mer.

Conformément aux dispositions des articles L.2411-1, L.2421-1 à L.2421-5 et L.2422-2 à L.2422-13 du livre IV du Code de la Commande Publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée, il est proposé de confier à Lamballe Terre & Mer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. Ainsi, Lamballe Terre & Mer aurait en charge les missions suivantes :

- Estimation des travaux,
- Etablissement du cahier des charges de consultation des entreprises de travaux,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage est spécifiquement établie entre Lamballe Terre & Mer et les 19 communes pour leurs programmes correspondants à la période 2021-2023.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la délégation de la maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion du programme de voirie rurale sur la période 2021-2023 de la commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	26 MAI 2021
Affiché le	26 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 MAI 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor


